

## ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TRÉPORT

## DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Année scolaire 2022-2023

**☐** Inscription

☐ Réinscription

L'ÉLÈVE	
Nom:	Prénom :
Date de naissance :	Lieu :
Adresse:	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone fixe et portable :	
Courriel:	
Établissement scolaire 2022/2023 :	
Classe 2022/2023:	
Profession (si adulte):	
Adresse de l'employeur :	
Téléphone professionnel :	
ASSURANCE	
N° de police d'assurance :	
Nom de l'assurance :	
Adresse de l'assurance :	
Code postal :	Ville :
REPRÉSENTANT LEGAL 1 (pour les élè	èves mineurs)
□ Père □ Mère □ Tuteur	r 🗖 Autre :
Nom:	Prénom:
Adresse:	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone fixe et portable :	
Courriel:	
Profession:	
Employeur:	
Adresse de l'employeur :	
Téléphone professionnel :	

REPRÉSENTANT LE	$\operatorname{GAL} 2$ (pour les élèves	mineurs)		
□ Père □ Mère	☐ Tuteur	☐ Autre :		
Nom:		Prénom :		
Adresse:				
Code postal:		Ville :	•••••	
N° de téléphone fixe et por	table :			•••••
Courriel:				
Profession:				•••••
Employeur:				
Adresse de l'employeur :				•••••
Téléphone professionnel :				
CAF				
N° CAF :				
Adresse de la CAF :				
•••••	•••••	•••••	•••••	
Code postal :		Ville :		
Parent bénéficiaire des allo	ocations : 🗖 Père	□ Mère		
Choix de la formation	1 (cocher les cases utiles)	)		
FORMATION MUSIC	ALE ET JARDIN	MUSICAL		
Forfait annuel				
☐ Élève du Tréport				
☐ Élève hors commune		••••••	•••••	48,40 €
Votre niveau de format				
☐ Jardin musical 1ère année☐ Jardin musical 2e année☐	2	□ 2 <sup>e</sup> cycle A □ 2 <sup>e</sup> cycle B	□ Adulte 1 □ Adulte 2	
☐ Jardin musical 3 <sup>e</sup> année	☐ 1 <sup>er</sup> cycle C	☐ 2e cycle C	☐ Adulte 3	
	☐ 1 <sup>er</sup> cycle D	☐ 2e cycle D		
DISCIPLINES INSTR	UMENTALES			
Forfait annuel – Inst	ruments d'harm	<b>onie</b> (flûte traversière	, clarinette, saxophone,	trompette, tuba,
percussions)		-		_
<ul> <li>         ☐ Élève du Tréport sans location d'instrument</li></ul>				
<ul> <li>         ☐ Élève hors commune sans location d'instrument</li></ul>				
Lieve nors commune ave	ec location d instrum	lent	••••••	118,10 €
Forfait annuel – Autres	instruments (accor	déon, piano, violon, violor	ncelle, contrebasse, guitare	classique, guitare
électrique, guitare basse) □ Élève du Tréport sans lo		_	_	
☐ Élève du Tréport sans lo	cation d'instrument			162,20 €

☐ Élève hors commune sans location d'instrument				
Instrument(s) choisi(s) et niveau de formation :				
<b>Location d'un instrument :</b> □ Oui - Instrument :				
□ Non				
TECHNIQUE VOCALE ET DANSE				
Forfait annuel – Cours de technique vocale				
<ul> <li>         □ Élève du Tréport</li></ul>				
Forfait annuel – Chorales adultes  ☐ Élève du Tréport				
☐ Élève hors commune				
Earfait annual Cours de dance eleccique et jagg contemposain				
Forfait annuel – Cours de danse classique et jazz contemporain  ☐ Élève du Tréport46,00 €				
☐ Élève hors commune				
Discipline(s) collective(s) choisie(s): ☐ Ensemble vocal ☐ Atelier jazz ☐ Atelier musiques actuelles ☐ Orchestre d'harmonie				
Dispositions particulières:  Pour l'apprentissage d'une 2° discipline: le droit de la 2° inscription bénéficiera d'une réduction de 25 %.  Pour l'apprentissage d'une 3° discipline: le droit de la 3° inscription bénéficiera d'une réduction de 50 %.  Le personnel communal, domicilié hors commune, et ses enfants bénéficieront du tarif « Élève domicilié au Tréport ».  Les élèves de l'école de musique qui participent à l'orchestre d'harmonie ne payent pas la location d'instrument.  Les élèves de la commune de Mers-les-Bains bénéficient du tarif « Élève domicilié au Tréport ».  Les disciplines collectives sont gratuites. Les chorales adultes et enfants sont gratuites pour les personnes déjà inscrites dans une autre discipline.				
Tarif familles nombreuses:  Les réductions suivantes sont appliquées:  2º inscription, réduction de 10 %  3º inscription, réduction de 15 %  4º inscription, réduction de 25 %  5º inscription, réduction de 50 %				
PAIEMENT				
Toute année scolaire commencée entraine le règlement de l'intégralité des droits d'inscription. Si l'élève arrête les cours pendant l'année scolaire, le reliquat de la cotisation annuelle reste dû.				
Pour le confort des familles, le paiement des cours dispensés à l'école de musique et de danse s'effectue au cours de l'année scolaire en trois versements (un versement par trimestre).  La Ville du Tréport propose également de régler les factures par prélèvement automatique. Si vous êtes intéressé(s), merci de déposer aux Services à la Population le mandat de prélèvement SEPA et le règlement financier et contrat de prélèvement automatique dûment complétés.				
RESPONSABLE FINANCIER : ☐ Responsable légal 1 ☐ Responsable légal 2				

Le présent dossier ne sera pris en compte que s'il est accompagné de l'ensemble des pièces administratives demandées :

- Attestation d'assurance responsabilité civile ;
- Taxe d'habitation (pour les Tréportais) ;
- Pass Culture;
- Carte CAF;
- Si prélèvement automatique : mandat de prélèvement SEPA et règlement financier et contrat de prélèvement automatique dûment complétés ;
- Si location d'un instrument : formulaire de prêt annuel d'un instrument complété et signé.

Cette inscription est obligatoire mais ne vous décharge pas de vous inscrire auprès du Directeur de l'école de musique et de danse du Tréport.

Je, soussigné(e)reconnait avoir pris connaissance des modalités d'inscription à l'école de musique et de danse du Tréport et m'engage à les respecter.
Je m'engage :
<ul> <li>En cas d'absence, à avertir par mail ou par téléphone le professeur dans les plus brefs délais;</li> <li>À prévenir les Services à la Population, mairie du Tréport, rue François Mitterrand, CS 70001, 76470 Le Tréport (20 35 50 55 21 ou servicepopulation@ville-le-treport.fr ) en cas de changement de situation;</li> <li>À respecter les conditions de prêt dans le cadre d'une location annuelle d'un instrument de musique.</li> </ul>
À, le
Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu  et approuvé »

Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

<sup>«</sup> Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies à l'occasion de nos échanges font l'objet d'un traitement informatique visant à permettre à la Ville du Tréport l'instruction de votre dossier ou le traitement de votre demande. Vos données sont destinées à nos services, et au besoin, sauf opposition de votre part, à nos collaborateurs et/ou partenaires, afin de vous apporter une réponse plus appropriée. Elles seront conservées le délai nécessaire au traitement de votre demande et au plus tard jusqu'à 3 ans à compter de notre dernier contact.